

06-04-1992



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références
23.180/II/PN

Annexes
avis

[REDACTED] 23.180/II/PN

Monsieur,

En sa séance du 19 février 1992, la Commission permanente de contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a consacré un examen à votre plainte du 11 octobre 1991, déposée contre le fait qu'au "Centrum voor Kunst en Cultuur" à Gand, les tickets d'entrée de l'exposition d'Europalia Portugal, étaient établis dans les deux langues.

En annexe, vous trouverez l'avis que la Commission a émis au sujet de cette affaire.

Quant à la seconde partie de votre plainte, celle concernant le programme-itinéraire "Aux confins du moyen-âge" elle relève de la compétence de la Section néerlandaise.

Celle-ci vous fera parvenir son avis à ce sujet à une date ultérieure.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

[REDACTED]